

COMMUNE DE RIGNEY

Département du Doubs

Séance de Conseil Municipal du 19 mars 2021
À 20h00.

Convocation : 15/03/2021

Président de séance : Nathalie CONCET, le Maire

Secrétaire de séance : Pierre DAOUDAL

Étaient présents : Nathalie CONCET – Anne CONFAIS – Pierre DAOUDAL – Frédéric HELAINE – Pascal HERMANN – Edith MEUTELET – Lionel TOURNIER - Pascal BOINOT - Mathieu VIENNET – Claudine ROYER

Était absent excusé : Claude CARTERON (pouvoir donné à Lionel TOURNIER)

Était absent :

La séance est ouverte à 20h00

Nouveau vote des délibérations du conseil municipal du 12/02/2021 (DCM08/09/10/11)

Un courrier de la préfecture nous a informé que le nombre de 3 jours francs laissés entre la date de convocation et la date de conseil n'avait pas été respecté.

Madame la Maire propose de voter de nouveau les délibérations en question. Elle rappelle l'objet de chacune et les soumet de nouveau au vote.

DÉLIBÉRATION N° 12– APPROBATION DU CRCM DU 15 JANVIER 2021 – ANNULE ET REMPLACE

Vote : Contre : Abstention : Pour : 11

DÉLIBÉRATION N° 13 – autorisation d'ouverture de crédits au compte 2151 / 21 “réseaux de voiries” pour le paiement de la facture n°191696 de l'entreprise DIRECT SIGNALÉTIQUE - (Validation mandat panneaux de signalisation en investissement) - ANNULE ET REMPLACE

Vote : Contre : Abstention : Pour : 11

DÉLIBÉRATION N° 14- Validation du devis de la SARL KOLLY TP pour la réfection du terrain de tennis et demande de subvention à la CAF - ANNULE ET REMPLACE

Vote : Contre : Abstention : Pour : 11

DÉLIBÉRATION N° 15- Demande de stage de Melle Morgane VINCENT - instauration d'une gratification des stagiaires de l'enseignement supérieur - ANNULE ET REMPLACE

La délibération concernant l'instauration de la gratification des stagiaires de l'enseignement supérieur est modifiée comme suit. Morgane VINCENT suite à un contact avec son responsable de stage nous a informé que ce stage ne pouvait être pris en compte pour une durée en deçà de 308 heures. L'impact de cette valorisation du volume horaire, au niveau financier, représente 300 euros en plus.

Vote : Contre : Abstention : Pour : 11

DÉLIBÉRATION N° 16 APPROBATION DU CRCM DU 12/02/2021

Le compte-rendu de la dernière réunion de Conseil en date du 12 février 2021 est en possession des conseillers.

Le maire demande au Conseil d'approuver le compte-rendu.

Vote : Contre : Abstention : 1 Pour : 10

DÉLIBÉRATION N° 17– DÉBAT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE

La circulaire concernant la mise en place des budgets pour l'année 2021 est sortie.

La date de transmission des budgets est portée au 15 avril 2021.

Dans ce cadre, nous avons souhaité mettre en place un débat d'orientation budgétaire : les conseillers municipaux sont en possession du rapport.

Les grands principes du débat (programmation des travaux d'investissement – rapport sur les dépenses et les recettes réelles pour chaque budgets) sont adoptés.

Vote : Contre : Abstention : Pour : 11

DÉLIBÉRATION N°18– CHARTE DE TRANSFERT EAU/ASSAINISSEMENT

Les conseillers municipaux sont en possession de la charte des principes guides au transfert des compétences eau et assainissement.

Madame le Maire rappelle le contexte :

Le conseil communautaire a approuvé cette charte en séance du 24 février 2021.

Cette charte n'oblige en rien les communes à transférer leurs compétences. Elle propose un engagement moral, de principe, des communes et de la communauté de communes à travailler ensemble et en bonne intelligence à cette question essentielle de la gestion de l'eau et de l'assainissement.

Il est donc demandé aux conseils municipaux d'approuver cette charte et de s'engager à en respecter ses principes.

Vote : Contre : 5 Abstention : 3 Pour : 3

DÉLIBÉRATION N°19– NOMINATION D'UN RÉFÉRENT FREDON - AMBROISIE

Madame le Maire rappelle le contexte :

Par un mail du 26/02/2021, la CCDB nous a demandé de nommer, au sein du conseil municipal un référent "ambroisie".

En effet, la prolifération de l'ambroisie, plante exotique envahissante, fortement allergisante est une préoccupation nationale : la plante doit être détruite partout et par tous sous l'autorité de la police du Maire, de l'ARS et du Préfet.

La CCDB et FREDON ont établi depuis 2018 un partenariat afin d'amplifier localement la lutte contre l'ambroisie. Ce travail passe par la mise en place de référents communaux.

Le rôle du référent est défini sur la page consacrée du ministère de la santé : "boîte à outils" qui s'axe sur les thèmes suivants :

- s'informer / informer
- prévenir les disséminations notamment TP-agriculture
- signaler / détecter
- solliciter les ayants-droits pour une destruction annuelle avant grenaison

L'organisme FREDON accompagnera les référents communaux dans leur rôle.

Madame le Maire précise qu'elle peut elle-même décider de la personne qui pourrait être le référent.

Madame le Maire demande si des conseillers municipaux seraient intéressés : aucun

Madame le Maire propose de se nommer.

L'exposé de Madame le Maire entendu, le Conseil Municipal décide :

De nommer Nathallie CONCET, Maire de Rigney, référente FREDON pour l'ambroisie

Vote : Contre : Abstention : Pour : 11

DÉLIBÉRATION N°20 PLAN D'ACTION EAU

Depuis 2019, l'Agence de l'Eau nous alerte sur les actions à mettre en place concernant la lutte contre les fuites sur le réseau d'eau potable.

Pour information, le rendement était en 2020, d'environ 60 à 65%, ce qui veut dire que seulement 60 à 65% d'eau traitée est distribuée aux consommateurs. Un coût non négligeable de traitement.

A défaut de plan d'action au 31/12/2020, l'Agence de l'Eau était en mesure de nous appliquer une majoration de la redevance de 200%, soit par exemple pour 2020, la redevance était de 1520€, avec la majoration, le montant serait de 3040€.

Après avoir pris connaissance des actions de prévention à mettre en place, un plan d'action a été transmis le 7/12/2020 pour avis. Celui ayant été validé par l'Agence de l'Eau, il doit être approuvé en conseil municipal, et mis à jour au fur et à mesure de l'évolution des constats, des objectifs, et des actions.

Mme le Maire présente le tableau des actions à suivre.

L'exposé de Madame le Maire entendu, le Conseil Municipal décide :

- D'accepter le plan d'action eau tel que présenté par Madame le Maire.

Vote : Contre : Abstention : Pour : 11

DÉLIBÉRATION N°21– DEMANDE DE PARTICIPATION FINANCIÈRE DE LA COMMUNE POUR LA RÉPARATION DE LA FUITE ENTREPRISE METAL CONCEPT

Depuis la détection des fuites début novembre, de nombreuses actions ont été mises en place pour les résorber.

L'une d'elles se situait sur la propriété de l'entreprise METAL CONCEPT, rue du Champs de Foire, et avant compteur.

En lien avec M. Baud, d'importants moyens ont été mis en place, durant les mois de décembre, janvier et février, pour détecter l'emplacement de la fuite. N'ayant pas de plan détaillé du réseau interne, la tâche était très compliquée. Un regard avec un compteur en limite de propriété a été installé en amont, afin de vérifier l'état de la fuite, tout au long de la recherche.

A ce jour, elle a été réparée. Mais suite aux travaux effectués, une réfection de la cour est nécessaire. Une devis a été établi par TP Demoulin pour un montant de 5568,00€, qui se décompose ainsi :

- recherche des fuites : 500€ HT (celles mandatées par nos soins n'ont pas donné suite)
- mise en place d'un nouveau regard pour le branchement du bâtiment du bas : 850€ HT
- remise en état de la cour : 3290€ HT

M. Baud sollicite la commune pour une participation financière.

Avant toute décision, Mme le Maire souhaite apporter des précisions :

- la fuite est sur la propriété privée, mais avant compteur. Normalement non prise en compte
- le compteur provisoirement installé n'a pas été relevé, dans l'attente du traitement de la fuite, donc non facturée

mais pour rappel :

- le plan d'action sur l'eau, présenté juste avant, met en avant la détection des fuites. Le cas échéant, les pénalités sont importantes. Ces fuites représentent 23m³/jour
- La commune peut répondre aux demandes de particulier mais uniquement dans l'intérêt général de la collectivité, ce qui est le cas dans cette situation.
- M. BAUD a souhaité réduire le nombre de compteurs (3) et a pris part activement aux recherches
- lors de l'achat de l'entreprise, M. BAUD n'a pas eu de plan du réseau, donc pas connaissance de l'état des installations existantes
- l'importance des fuites a accéléré la recherche, le terrassement et la mise en conformité, donc pas d'anticipation financière de la part de l'entreprise

- une étude a été faite pour un raccordement sur l'autre entrée et mise en conformité pour le 2e bâtiment, pour l'eau et l'assainissement. Mais cette réalisation est moins urgente

Après avoir pris connaissance de tous ces éléments, Mme le Maire demande aux membres du conseil de bien vouloir se positionner sur cette demande de participation.

Les précisions suivantes sont apportées : cette participation financière de la commune est envisagée dans le cadre d'une aide à l'entreprise METAL CONCEPT.

La commune prendrait en charge les postes :

- Recherches de fuites AEP pour un montant de 500€
- Bureau branchement AEP pour un montant de 850€

Soit une participation financière de 1350€ HT – 1620€ TTC

L'exposé de Madame le Maire entendu, le Conseil Municipal décide :

- De participer financièrement aux réparations de la fuite chez l'entreprise METAL CONCEPT, pour un montant de 1350€ HT soit 1620€ TTC

Vote : Contre : Abstention : Pour : 11

DÉLIBÉRATION N°22– DEVIS DE L'ENTREPRISE URLACHER POUR RÉPARATION D'UNE FUITE RUE BASSE

Dans la poursuite des interventions sur les fuites du réseau d'eau potable, une dernière réparation doit être faite rue Basse. L'entreprise URLACHER qui a déjà réalisé les réparations sur les autres zones concernées dans la commune, a établi un devis pour un montant de 904,00€ HT.

Mme le Maire demande l'approbation de ce devis. Cette dépense sera inscrite au budget de fonctionnement de l'eau.

L'exposé de Madame le Maire entendu, Le Conseil Municipal décide :

- D'accepter le devis de l'entreprise URLACHER pour un montant de 904€ HT

Vote : Contre : Abstention : Pour : 11

DÉLIBÉRATION N°23– ARRÊTÉ POUR REPRISE DE CONCESSION

Deux concessions de 30 ans n'ont pas été renouvelées depuis plus de 2 ans et doivent faire l'objet d'un arrêté municipal :

A033 - PION JOSEPH (fondateur) , pour PION MARCEL et PION JEANNE, inhumés respectivement les 03/01/1972 et 23/07/1990.

A034 : PION JOSEPH (fondateur) , pour PION JEANNE, PION AUGUSTA et PION JEAN inhumés respectivement les 13/08/1944, 03/04/1960 et 23/12/1921

Ces concessions ne sont, à ce jour, pas entretenues.

Après avoir pris connaissance des informations, les membres de la Commission Syndicale ont autorisé Mme Nathalie CONCET, à délibérer en conseil municipal de ce jour pour la reprise des concessions A033 et A034 et à prendre un arrêté de reprise pour ces 2 concessions.

Mme le Maire demande donc aux membres du conseil municipal d'approuver la reprise des concessions A033 et A034 et ainsi prendre un arrêté de reprise pour ces deux concessions.

L'exposé de Madame le Maire entendu, Le Conseil Municipal décide :

- d'approuver la reprise des concessions A033 et A034
- de rédiger, de signer et de transmettre l'arrêté de reprise de ces deux concessions.

Vote : Contre : Abstention : Pour : 11

DÉLIBÉRATION N°24– DEVIS POUR L'ÉLAGAGE DES CHEMINS COMMUNAUX

Cette délibération est ajournée dans l'attente de nouveaux devis.

Vote : Contre : Abstention : Pour : 11

DÉLIBÉRATION N°25– DEMANDE DE SUBVENTION AFM TELETHON

Madame le Maire informe le Conseil Municipal de la demande de subvention de l'association AFM TELETHON.

L'exposé de Madame le Maire entendu, le Conseil Municipal décide :

De ne pas donner suite à la demande de subvention de l'AFM TELETHON

Vote : Contre : 09 Abstention : Pour : 02

QUESTIONS DIVERSES

Centre de vaccination du Doubs BAUMOIS :

L'ouverture du centre de vaccination du Doubs central à l'abbaye de Baume les Dames a eu lieu le 18 janvier dernier. Depuis, des centres éphémères ont été parallèlement déployés sur des communes du Doubs central à raison pour l'instant d'un jour ou 2 demi-journées, et ce en fonction des dotations en vaccin de l'ARS (12 mars à Rougemont, 16 et 17 mars à Sancey et le 26 mars prochain à L'Isle sur le Doubs).

A ce jour, 2 222 personnes ont reçu une première injection et 1 420 ont d'ores et déjà reçu une seconde injection.

Les vaccins utilisés dans les centres du Doubs central sont les Moderna ou Pfizer.

Jusqu'à maintenant, les personnes éligibles et souhaitant se faire vacciner pouvaient prendre rendez-vous via le numéro local mis en service sur le territoire (03-70-88-98-80) ou via le numéro de la plateforme départementale (03-63-42-10-13).

Aussi, nous vous informons que le nombre de doses de vaccin attribué pour la semaine prochaine a récemment été augmenté.

Par conséquent, afin de poursuivre et accélérer la campagne de vaccination sur le Doubs central, il convient que les habitants du Doubs central concernés puissent s'inscrire plus facilement.

Pour information :

des créneaux pour le Centre de vaccination du Doubs central à Baume les Dames seront ouverts à compter du samedi 20 mars à 14h00 sur le site internet Doctolib,

-ils peuvent à appeler le numéro de téléphone mis en service pour les inscriptions (pour rappel il s'agit du 03 70 88 98 80).

Demande d'acquisition d'une parcelle par Mme GOGUEY :

Madame le Maire soumet au Conseil Municipal la demande de Mme GOGUEY qui souhaite faire l'acquisition d'une parcelle du domaine communale soumise à la gestion forestière de l'ONF.

Installation d'un pylône pour les télécommunications :

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal la validation par le conseil en date du 18 septembre 2020 de l'installation d'un pylône par la société HIVORY (SFR) chemin du Raguet.

Or, suite à l'arrêté du 17 décembre 2020, précisant la liste des zones à couvrir par les opérateurs de radiocommunications mobiles, la société FREE a été retenue comme « opérateur leader » pour le déploiement sur Rigney, mais également Rignosot et Germondans. L'emplacement retenu avec SFR ne serait donc pas approprié pour couvrir ces 3 communes.

Madame le Maire a repris contact avec le consultant SYSTRA, en charge des démarches avec HIVORY et est en attente d'un retour de FREE pour avancer sur ce point.

Programme National PONTS :

En lien avec le sujet du Pont des Crasses, Madame le Maire informe Conseil Municipal d'un courrier de la Préfecture concernant le recensement et l'évaluation des ouvrages d'art sur la commune. C'est l'opportunité pour la commune de bénéficier d'un programme de bénéficier pour les communes éligibles d'une expertise gratuite de notre patrimoine.

Recensement OPAH : La communauté de communes en lien avec le Cabinet Villes Vivantes, lance le recensement d'immeubles ou de logements dégradés dans la commune.

Protection de la source de Chaudefontaine : Lionel Tournier revient sur ce point sur à la visite des lieux et du retour négatif des services du Département et de l'ARS, afin de savoir si une entrevue avec ces services ne seraient pas opportun. Madame le Maire précise qu'elle a pris contact avec les services de voirie du Département pour connaître les possibilités de protection sur cette parcelle communale en bordure de RD 486.

AGENDA :

- Rendez vous avec le Conseil Départemental et la CCDB pour l'aménagement des pistes cyclables – voies vertes le 26 mars 2021.
- Journée environnement programmée le 17 avril 2021 : nettoyage de la commune
- Fleurissement : les plantations sont envisagées courant 1ere semaine d'avril. Une information dans les boîtes aux lettres sera faites pour un appel aux bénévoles, pour ces deux derniers points

Séance levée à 23h15